



COUR PENALE SPECIALE

Communiqué de presse CPS n°180425.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COUR PENALE SPECIALE

Le mardi 15 avril 2025, la Chambre d'accusation spéciale de la Cour pénale spéciale (CPS) a rendu un arrêt relatif aux appels interjetés contre l'ordonnance de non-lieu et de renvoi devant la Chambre d'assises de la CPS dans le dossier d'instruction dit « Guen ».

La Chambre d'accusation spéciale de la CPS a jugé les appels irrecevables et a par conséquent ordonné la transmission du dossier à la Chambre d'assises. Son arrêt est susceptible d'appel devant la Chambre d'appel de la CPS dans un délai de 3 jours à compter de sa notification.

Le dossier concerne des crimes qui auraient été commis par des groupes antibalakas dans les localités de Guen, Gadzi et Djomo dans la sous-préfecture de Gadzi qui se trouvent dans la préfecture de la Mambere-Kadei.

Selon les Juges d'instruction, entre février et mars 2014 des crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ont été commis contre la population musulmane dans ses localités susmentionnées.

Le Cabinet d'instruction a également conclu qu'il existait des charges suffisantes pour ordonner le renvoi devant la Chambre d'assises de la CPS de **Mathurin KOMBO**, **François BOYBANDA** *alias* **BALERE**, **Philémon KAHENA** *alias* **CB**, **Dieudonné GOMITOUA**, **Edmond BEINA** et **Jean BAHARA** pour avoir participé à la commission de ces crimes.

Jean BAHARA est visé par un mandat d'arrêt du Cabinet d'instruction du 3 mai 2022 et est toujours recherché.

Il convient de rappeler qu'à ce stade, les accusés présumés innocents.

Bangui, le 18 avril 2025

L'Unité de communication et de sensibilisation

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'Unité communication et sensibilisation de la CPS à l'adresse : UCS@cpsrca.cf

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.